

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

Lundi 20 juin 2016, 19h00

Centre socioculturel Pôle Sud, av. Jean-Jacques Mercier 3, 1003 Lausanne

Procès-verbal / rapport d'activité

Présidence de l'Assemblée générale : Valéry Beaud, co-président de l'AE.

Procès-verbal : Philippe Solms, coordinateur.

1) Bienvenue, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour

Le Co-Président ouvre l'Assemblée à 19h05, souhaite la bienvenue aux membres présents et cite les membres excusés (cf. liste dans les annexes au PV).

Giampiero Trezzini et Régis Niederoest sont élus scrutateurs.

L'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

2) Adoption du PV de l'AG du 22 juin 2015

Le PV est adopté à l'unanimité sans modification (cf. www.ecoquartier.ch/nous-connaître/l'association-ecoquartier).

3) Rapport d'activité 2015-2016

Le comité étant organisé en pôles de travail, les activités de chacun d'eux sont passées en revue.

Pôle « conférences-débats » (Sylviane)

Durant l'année 2015, les conférences suivantes ont été organisées :

- **Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier** (dans le cadre des JAU) : 8 mai 2015. Quartier du Vallon, Lausanne. Organisation AE dans le cadre des JAU. Avec : Sylviane Gosteli, Marie-France Hamou, Valéry Beaud, Philippe Solms.
Convaincue que la charte de quartier est un instrument permettant de favoriser un développement urbain plus durable et véritablement intégrateur, l'AE a mené une réflexion participative approfondie sur le contenu envisageable pour une telle charte.
De manière résumée, on peut dire que l'enjeu d'une charte est d'engager différents acteurs sur des objectifs socioéconomiques et environnementaux partagés.

De plus, un écoquartier n'étant rien sans ceux qui l'habitent et le font vivre, la réflexion doit aussi comprendre la gouvernance de quartier dans la durée. Une charte de quartier se doit d'être élaborée de manière participative et de faire émerger une vision partagée des principes à respecter, des objectifs à atteindre et des mesures à appliquer. Son potentiel est considérable : elle peut constituer un outil de co-conception et d'appropriation des lieux, et servir au suivi des performances du quartier dans la durée. Pour répondre au mieux à sa vocation, la charte suppose toutefois des instances de quartier pouvant la faire vivre et évoluer de manière concertée. Ces instances, de type forum et permanence de quartier, sont une garantie importante pour la mise en œuvre de la charte et pour l'implication durable des acteurs dans les décisions relatives au quartier.

La publication *Vivons ensemble !* détaille ces enjeux. Destinée à tous les acteurs impliqués dans la conception, la construction et la vie de quartier, elle est un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte d'[éco]quartier. Les thèmes abordés – gouvernance, bien-vivre social et activités, gestion durable des ressources – sont présentés au travers de deux types de support complémentaires :

- > une brochure, qui présente la démarche et son contexte ; elle ne se veut pas exhaustive, mais introduit et illustre les thèmes en présentant notamment trois enjeux concrets pour chacun d'eux. Elle se veut accessible et attractive pour tout un chacun ;
- > des tableaux, qui présentent thématiquement les possibilités d'action des différentes parties prenantes. Ils sont destinés aux personnes qui souhaitent approfondir le sujet.

- **Quel concept énergétique pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?** : 2 novembre 2015. Pôle Sud, Lausanne. Avec : Jean-Yves Pidoux, Municipal en charge des Services industriels Lausanne, et Ulrick Liman, responsable de la section durabilité et économie de la construction au Service du logement et des gérances.

Depuis 2009 déjà, la Municipalité de Lausanne a souhaité inscrire le futur quartier des Plaines-du-Loup dans le concept de société à 2000W. Ce modèle vise une diminution progressive des besoins énergétiques afin de parvenir à une situation d'équilibre. La Municipalité a ainsi adopté 26 mesures concrètes au début de l'année 2015. Elles visent à développer et encourager des solutions alternatives et durables tant dans le domaine de la mobilité que du bâtiment afin d'atteindre l'équilibre énergétique.

Compte tenu du récent appel à investisseurs pour la première étape de développement des Plaines-du-Loup, la présentation a notamment permis d'apporter des réponses à ceux qui s'apprêtaient à déposer un projet dans ce cadre. La conférence, suivie par un public bien fourni, s'est ainsi révélée très utile.

- **Métasanté, l'activité physique et la santé au sein du projet Métamorphose** : 6 juin 2016. Espace Dickens, Lausanne. Avec : Dr méd. Raphaël Bize, membre du groupe de travail du projet Métasanté.

La sédentarité est responsable de plus d'un millier de décès par an en Suisse. Les coûts directs pour le traitement des maladies liées au manque d'activité physique dépassent le milliard de francs. Le rôle favorable que l'environnement construit peut jouer dans la promotion de l'activité physique a été bien démontré sur le plan scientifique. Sur la base de ces constats, la Policlinique médicale universitaire de Lausanne a initié le projet Métasanté avec pour objectif d'intégrer une dimension de promotion du mouvement et de la santé dans le programme urbanistique lausannois Métamorphose. L'exposé a retracé les différentes étapes et les succès de cette démarche interdisciplinaire innovante.

Pôle « visites » (Aude)

Le comité organise au cours de l'année des visites de quartiers ou de projets. Durant l'année 2015 et en 2016 jusqu'à la présente AG, les visites proposées ont été les suivantes :

Bulle, samedi 7 mars 2015 :

La visite à Bulle était consacrée à une école innovante – l'école des Condémine – et à la situation de l'expansion urbaine, ou comment la ville gère la brusque urbanisation qu'induit son attractivité. 24 personnes et un bébé ont participé à la journée de visite.

- **L'école de la Condémine**, commentée par son concepteur, l'architecte Marc Zamparo.
La nouvelle école de la Condémine, qui réunit des classes primaires et enfantines, ainsi que des espaces voués à la petite enfance, comprend un corps de bâtiment où des objectifs extrêmement exigeant en matière thermique et de qualité de l'air ont été atteints sans recourir aux installations de ventilations mécaniques, énergivores et coûteuses, telles que prévues dans le cadre Minergie. Depuis son ouverture en 2013, l'école a fait l'objet d'un suivi de ses performances à chaque saison et a démontré que l'approche dé-mécanisée mise en place atteignait un degré de qualité équivalent, voire supérieur, aux labels les plus exigeants. Photos sur le site de M. Zamparo : www.zamparo.ch/MZ2/Marc_Zamparo_architecte_Fribourg_nouvelle_ecole_de_la_Condemine_a_Bulle.html
- Présentation et parcours urbain avec Peter Giezendanner, architecte-urbaniste du bureau Team+, mandataire de la Ville pour le **projet d'agglomération bullois**.
En 30 ans, la population bulloise est passée de 10'000 à 22'000 habitants, et d'ici 2024, 35'000 habitants sont attendus. En 2004, Bulle est classée ville où il fait bon vivre. Entre autres atouts, elle est dynamique, jouit de loyers abordables et dispose d'un accès direct à l'autoroute. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Quels sont les effets de son expansion ? Les risques à prévenir sont multiples : problèmes d'aménagement du territoire, vastes chantiers et infrastructures saturées, difficulté à maîtriser la dynamique de croissance, pertes de zones vertes, craintes pour l'identité de la cité, manque de vision et d'anticipation des conséquences du développement. Autant de points essentiels dont les participants à la visite ont pu prendre connaissance, d'abord sur la base d'un PPT présenté par M. Giezendanner, puis en suivant ce dernier sur le terrain pour une promenade commentée entre le Teraillet et le centre.
Pour le projet d'agglo, cf. site de Team+ : www.team-plus.ch/references/planification/?pos=13

Report du voyage à Lille métropole, septembre 2015

Seules 5 personnes s'étant inscrites au voyage proposé lors du weekend du jeûne fédéral 2015, il a été décidé d'y renoncer et, ainsi, d'éviter de bloquer en weekend nos personnes-ressources lilloises pour un si petit groupe. Le voyage va toutefois être reproposé cette année. Ses points clés seront les suivants.

- Outre la découverte de différentes réalisations et initiatives, **un moment d'échange d'expériences est prévu avec différents acteurs du réseau francophone des biens communs**. Ce moment d'échange est une proposition commune de l'AE et des représentants bruxellois et parisiens du réseau, que nous avons connus lors des Journées des alternatives urbaines 2015.
- Mais pourquoi Lille métropole ? La métropole lilloise s'articule autour de plusieurs villes, dont les principales sont Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq. Suite à une période de fort repli industriel, les villes de l'agglomération ont entrepris de restructurer leur tissu bâti, passablement mis à mal par la crise. Dès lors, la dynamique de renouvellement urbain se traduit par la **création de nouveaux quartiers** sur des périmètres en friche, par la **réhabilitation de quartiers existants**, ainsi que par différentes approches visant à **limiter les risques induits en matière d'exclusion** et à créer des conditions cadres porteuses d'avenir.
Outre les structures et outils mis en œuvre dans ce contexte, la **place occupée par la participation et la concertation** est intéressante. Aux procédures décidées par les instances publiques s'ajoutent des **initiatives citoyennes fortes** – ces initiatives s'appuyant sur un passé vigoureux en la matière.
- Visites envisageables (un choix sera opéré) : le quartier Humanité à Lomme-Captinghem ; le projet d'agriculture urbaine des « Saprophytes » dans le quartier de Fives à Lille ; le projet

d'écoquartier de l'Union entre les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos ; le projet de requalification du quartier ouvrier du Pile à Roubaix ; un centre commercial de proximité d'Epareca à Tourcoing ou Hem ; l'écoquartier des Rives de la Haute-Deûle et EuraTechnologies.

L'écoquartier Eikenøtt à Gland, 3 octobre 2015

20 personnes, dont une petite jeune-fille de 9 ans, ont participé à la visite. Les personnes qui nous ont accueillis et présenté les différents aspects du quartier : Pierre Lambert, de Losinger-Marazzi, Anick Courtois, en charge de l'animation durant la période d'arrivée des premiers habitants, ainsi que différents habitants. Points clés :

- L'écoquartier Eikenøtt est le produit d'une collaboration entre un groupe privé et la commune de Gland. Souhaitée par la commune, l'opération immobilière a ciblé une population mixte, avec un programme de 485 logements pour 1200 habitants. Une spécificité à relever : l'acteur privé était à la fois acquéreur du foncier et développeur – **l'ambition de créer un quartier allant au-delà des standards usuels relevant de son initiative**. Au gré du développement, des investisseurs immobiliers ont rejoint l'opération. Plus d'info, cf : www.ecoquartier.ch/visite-de-lecoquartier-eikenott-gland/
- Les participants à la visite ont été impressionnés par le souci d'innover, l'inspiration prise dans les bonnes pratiques existantes, l'intégration d'une sociologue dans l'équipe de projet, la volonté de sensibilisation des habitants via un classeur de recommandations « vertes » donné à chacun lors de son arrivée, l'embauche d'une animatrice nature pour le quartier, etc.
- Certains points se prêteraient toutefois à des améliorations. Entre autres, le déficit d'attention accordé aux objectifs « éco » par les acteurs ayant la maîtrise finale du logement (investisseurs et régies). N'aurait-il pas fallu prévoir une procédure d'engagement ou des recommandations spécifiques à leur égard (ne serait-ce qu'un équivalent au « classeur vert » à destination des habitants) ? Autres questions pas tout à fait satisfaisantes, notamment : l'accessibilité des chaises roulantes aux points de récupération déchets ; les bordures en métal et l'élément béton affleurant le gravier dans une place de jeu ; l'absence de dispositifs pour les vélos visiteurs à proximité des immeubles ; le sous-dimensionnement de l'emplacement motos-scooter dans la partie visiteurs du parking ; un prix de location de l'espace du facility center trop dissuasif pour favoriser une vraie appropriation par les habitants ; la non-pérennisation du poste d'animatrice.

La coopérative Equilibre à Cressy et l'écoquartier des Vergers à Meyrin (Genève), 4 juin 2016

15 personnes ont participé à cette passionnante visite. Nos interlocuteurs : Benoit Molineaux, de la coopérative Equilibre, Nathalie Leuenberger, Maire de la ville de Meyrin, Pierre-Alain Tschudi, Conseiller administratif en charge de l'urbanisme et Melissa Rebetez, responsable de la participation.

- À Cressy, le bâtiment de la coopérative d'habitants Equilibre est exemplaire à plus d'un titre : **structure en bois et bâti réalisé en partie en auto-construction, toilettes sèches sur 3 étages, gouvernance innovante**, etc. Les autres raisons de rencontrer la coopérative étant qu'elle va construire à Meyrin et qu'elle y développera aussi avec d'autres acteurs un « **supermarché paysan participatif** ». Après avoir découvert le bâtiment de Cressy et avoir échangé avec Benoit Molineaux sur les différents projets de la coopérative, les participants à la visite sont allés à Meyrin, où les attendaient Nathalie Leuenberger, Mélissa Rebetez et Pierre-Alain Tschudi.
- Avec le futur écoquartier « Les Vergers », la ville de Meyrin accueillera bientôt près de 3'000 nouveaux habitants. Ce projet de 1'250 logements prévoit 30 bâtiments et vise autant la mixité sociale que la mixité fonctionnelle. De nombreux aspects du projet intéressent l'Association écoquartier dans la perspective du prochain démarrage du chantier de l'écoquartier des Plaines-du-Loup à Lausanne. C'est notamment le cas du **processus participatif** initié par la commune et de la **Maison du projet sur site**. Plus d'info, cf. www.ecoquartier.ch/a-la-rencontre-des-acteurs-du-futur-ecoquartier-des-vergers-meyrin/

Pôle « recherche et développement » (Valéry et Marie-France)

D'une façon ou d'une autre, les réflexions traitées au sein du pôle R&D sont toutes en rapport avec le développement du futur écoquartier des Plaines-du-Loup.

- **L'écoquartier des Plaines-du-Loup : une opportunité pour penser la santé hors de la consommation ?** Sollicitée par Hugues Burkhalter, du groupe "santé cité-solidaire", l'AE a organisé autour de la question proposée une soirée le 16.09.2015 à l'espace Dickens. 11 personnes y ont participé. Compte tenu du manque de personnes motivées, la poursuite de la réflexion au-delà du groupe "santé cité-solidaire" a été jugée prématurée.
Pour rappel : le groupe "santé cité-solidaire", constitué de futurs habitants de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, a débuté une réflexion sur les manières de « créer de la santé » en partant de la personne et des voisinages. Le groupe souhaite s'ouvrir à celles et ceux, liés ou non au projet des Plaines-du-Loup, que cette thématique citoyenne interpelle. L'objectif est d'investiguer la marge de manœuvre existant en dehors des logiques industrielle et de consommation propres au système de santé standard. Il s'agit notamment de s'interroger sur les attentes, les modes de vie, l'entraide et les soins non-médicalisés, puis de préciser ce que peuvent faire un habitant, des proches ou un collectif valorisant les ressources locales et les approches participatives.
- **Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance**, définition d'un projet pilote ARE (non retenu).
Contexte : en mai 2015, l'ARE (Office fédéral du développement territorial) a lancé un appel à projets portant notamment sur les enjeux de gouvernance de quartier – lesdits projets devant être portés par une collectivité et pouvoir être finalisés durant l'année 2016.
Voyant dans l'appel une occasion de valoriser les réflexions développées dans sa dernière publication (*Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier*), le comité de l'AE a élaboré un projet qu'il a proposé à la Ville de Lausanne. La Ville a toutefois décliné la proposition par crainte de ne pouvoir mener le projet à terme dans le délai imparti. Par ailleurs, les investisseurs ayant l'obligation de se constituer en société simple au sein de chaque pièce urbaine, la Ville a estimé que cela suffirait à inciter une dynamique allant dans le sens de notre proposition.
Le projet en quelques mots :
 - > Deux ateliers font émerger les opportunités et l'intérêt des investisseurs pour des mutualisations. Les mutualisations permettent l'optimisation des projets, tant en matière de développement durable qu'en termes économiques.
 - > Toutefois, si elles sont particulièrement souhaitables, les mutualisations requièrent une gouvernance.
 - > Sur la base des résultats des deux premiers ateliers, un troisième atelier précise le rôle d'une permanence de quartier. Cette structure peut à la fois servir à l'information du public et aux échanges entre parties prenantes. Elle est une base pour la gouvernance. L'information et les échanges, indispensables en phase de développement du quartier, constituent en effet un préalable pour la mise en place graduelle d'une gouvernance participative et pérenne.Le support préparé par l'AE pour sa discussion avec la Ville est annexé pour information à la fin du présent document.
- **Aux Plaines-du-Loup, pensons ensemble la future Maison de quartier du Nord**, démarche participative lancée en partenariat avec le Centre socioculturel des Bossons Plaines-du-Loup et la Ville de Lausanne.
Contexte : en décembre 2015, intéressé par la logique participative du projet de l'AE relatif à l'appel ARE, le Service de la jeunesse et des loisirs nous a intégré à sa réflexion sur la Maison de quartier du Nord. À sa demande, le comité de l'AE et le Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup (FASL) ont élaboré une proposition de démarche participative, dans le but de permettre à chacun – habitants riverains des Plaines-du-Loup, futurs habitants et autres acteurs

concernés – d’exprimer ses besoins et idées pour la Maison de quartier prévue dans le cadre du projet d’écoquartier des Plaines-du-Loup.

Suite à l’acceptation de notre proposition à fin février 2016, la démarche a débuté le 29 avril. La soirée de lancement du 29 avril avait notamment pour objectif de mobiliser un noyau de personnes intéressées à préciser de manière concertée les thématiques à traiter dans le cadre de futurs ateliers participatifs. Mission accomplie : sur la centaine de personnes présentes à la soirée de lancement, plus de 30 se sont groupées en un collectif citoyen qui, depuis, prend en main la démarche avec le soutien de la Ville, des animateurs du Centre des Bossons et de l’AE. Le collectif constitue le premier espace de rencontre entre habitants actuels, habitants futurs et animateurs socioculturels – ce dont se réjouit le comité. Ses premières réunions se sont déroulées les 19 mai et 7 juin, les prochaines étant prévues les 21 et 29 juin.

Quant aux prochains rendez-vous publics, ils se dérouleront à l’automne :

- > En septembre, se tiendront des ateliers participatifs. Organisés sur une journée, ils couvrent différentes thématiques proposées par le collectif en concertation avec les animateurs du Centre des Bossons et la Ville.
- > En novembre, aura lieu une restitution publique dans le cadre d’un forum de quartier. Permettant, si nécessaire, d’amender ou de prioriser les résultats des ateliers, le forum sera à la fois instance de validation et moment festif pour les habitants présents et futurs. Suite au forum, un rendu final sera élaboré. Bénéficiant d’une forte légitimité il alimentera le cahier des charges du mandat d’étude parallèle.

À noter : un mandat rétribué de CHF 5'000.- a été donné à l’AE par la Ville pour prendre en charge les PV des séances publiques, ainsi que la réalisation des documents de restitution des ateliers et du forum. Pour information, la proposition faite par l’AE et les animateurs du Centre des Bossons à la Ville en janvier 2016 est annexée à la fin du présent document. Enfin, en ce qui concerne les séances publiques et celles du collectif, leurs PV peuvent être consultés sur www.bossons.ch/future-maison-de-quartier/.

Pôle « représentation et prises de position » (Valéry)

En 2015 et au printemps 2016 l’AE a été souvent sollicitée. Ses interventions et participations ont été les suivantes :

- Penthaz 05/06/2015 : **Quel écoquartier à Penthaz?**, présentation à l’invitation de la Municipalité (VB)
- EPFL, Lausanne 24/08/2015 : **Les propositions citoyennes de l’Association écoquartier**, présentation lors du workshop Solar Decathlon (SG+PS)
- Lausanne 07/09/2015 : **Alternatives urbaines**, présentation lors de la rencontre de l’AIMF (RN+JS)
- Rolle 08/10/2015 : **Un urbanisme écologique pour Rolle?**, présentation publique à l’invitation des Verts (VB)
- Bruxelles 09/10/2015: **Les Plaines-du-Loup, Lausanne: un écoquartier co-construit par la ville et les citoyens**, présentation à l’invitation du collectif "Commons Josaphat" (RN)
- Lyon 10/10/2015: **De la charte de quartier à la gouvernance de quartier, récit d’expérience**, présentation à l’invitation du collectif "Le temps des Communs" (SG)
- Yverdon 14/11/2015: participation aux Journées romandes de l’animation socioculturelle (PS)
- Bucarest 20/11/2015: **Participation et développement de l’écoquartier des Plaines-du-Loup - L’analyse d’une association citoyenne**, présentation lors d’un échange organisé par l’ONG roumaine CeRe (PS)
- Lausanne 14/04/2016: **L’importance de la participation pour l’AE**, présentation lors de la venue d’officiels et membres de groupes citoyens de Bucarest (PS)
- UNIL, Lausanne 30/05/2016 : **Participation et développement de l’écoquartier des Plaines-du-Loup**, présentation lors d’un séminaire pour des étudiants de 1ère année en sciences de l’environnement (PS)

- Lausanne 11/06/2016 : participation au hackathon – marathon créatif sur le thème « imaginons un logement abordable » (PS)

Au printemps 2016 l'AE a par ailleurs pris position lors de la mise à l'enquête publique du **Plan partiel d'affectation (PPA) « Ecoquartier des Plaines-du-Loup », étape 1.**

- L'AE a noté que le PPA correspond globalement aux principes du Plan directeur localisé (PDL) et a relevé avec satisfaction l'intégration d'aspects qualitatifs dans son règlement. Toutefois, l'AE a souligné une série de points problématiques :
 - > angles commerciaux,
 - > constructions souterraines,
 - > accès au parking centralisé,
 - > aménagements extérieurs, plantation et biodiversité,
 - > surface des activités commerciales,
 - > superstructures techniques, etc.

Cependant, la prise de position ne constituait pas une opposition. Une opposition aurait en effet bloqué et différé le développement des Plaines-du-Loup, ce que ne voulait pas le comité. Sachant que la critique du PPA, même sans opposition formelle, obligerait la Municipalité à améliorer les points problématiques si nous restions sur notre position, le comité s'en est donc tenu à des « remarques et demandes de modifications ». Les points essentiels de la prise de position feront ainsi l'objet d'une réponse circonstanciée de la Municipalité.

La version complète de la prise de position est téléchargeable via : www.ecoquartier.ch/ppa1-des-plaines-du-loup-lae-prend-position-dans-le-cadre-de-la-mise-a-lenquete/.

Coordination (Philippe)

- 219 membres au 31.12.2015 (env. 60 couples/familles) ; 23 nouveaux membres ; 9 retraits (membres introuvables) ; 1 décès ; 14 démissions. Sur le plan quantitatif, la situation est donc pratiquement la même qu'à fin 2014.
- D'où sont nos membres : 55% Lausanne ; 17,5% agglomération ; 17,5% autres lieux VD ; 10% hors VD.
- 13 newsletters envoyées à environ 780 destinataires (même nombre qu'en 2014).
- 29 demandes d'information, soit une quinzaine de moins qu'en 2014 (6 recherches logements-coopératives, 4 travaux d'étudiants, 4 infos voyages, 15 divers).
- Bon accueil de *Vivons ensemble!*, notamment par des acteurs du réseau des « communs » (Lyon, Paris, Bruxelles), et mise en route d'un travail de valorisation via des projets concrets (*Plaines-du-Loup : préparer la gouvernance et démarche Maison de quartier du Nord*).
- Belle collaboration avec le Centre des Bossons Plaines-du-Loup pour la *démarche MQ du Nord*.

4) Projet de charte de l'AE (transmis aux membres avec la convocation à l'AG)

Ce projet, auquel le comité a travaillé entre novembre 2015 et mai 2016, est soumis à l'Assemblée générale de l'AE pour que celle-ci le discute, l'amende si besoin et décide ou non de l'adopter.

Présentation (Geneviève)

- Pourquoi une charte et pourquoi maintenant ?
La charte a pour finalité de préciser la mission de l'AE et les valeurs qui sous-tendent ses actions. Elle permet aussi de mettre en évidence les compétences et les expériences acquises au cours des dix années passées ; et elle clarifie le rôle (ou les rôles) que l'association a joué(s) et qu'elle entend poursuivre.

- > En bref, la charte permet une plus grande visibilité et une plus grande légitimité et reconnaissance de l'AE comme association citoyenne. Elle complète donc les statuts qui restent un document essentiellement réglementaire (dans nos statuts, seul l'art. 3 fait référence à ces éléments identitaires, et de manière succincte).
 - > La charte peut, par ailleurs, accroître les possibilités d'engagements de l'association en tant que mandataire rémunéré, tel le mandat déjà reçu pour la mise en œuvre d'un processus participatif pour la future Maison de quartier des Plaines-du-Loup. Mais pas de démarchage et pas d'acceptation de mandat de notre part qui viendrait contredire ou trop s'éloigner de notre mission. Cette exigence s'applique également aux prestations bénévoles que nous pouvons offrir.
 - > En bref, la charte doit encadrer nos activités de mandataire dans notre périmètre d'action, à savoir, le Canton de Vaud.
- Pourquoi maintenant ?
Référence est faite ici au contexte actuel des Plaines-du-Loup, c'est-à-dire à l'entrée du projet dans une phase de concrétisation. D'où une mise en exergue nécessaire dès maintenant de nos compétences et rôles.
 - Présentation du contenu.
 - > Mission et valeurs : promouvoir les écoquartiers et/ou l'écohabitat en tenant compte des trois dimensions : économique, notamment par le soutien aux loyers abordables pour tous ; sociale, par l'attention portée à une mixité sociale vécue dans le vivre ensemble ; et, bien sûr, référence aux questions relatives à la protection de l'environnement et aux aménagements urbains. Par ailleurs, promouvoir les connaissances en les acquérant et en les diffusant, développer des démarches participatives et défendre aussi les valeurs associatives à l'interne par un fonctionnement démocratique et participatif entre le comité et les membres.
 - > Compétences et expériences : la liste est longue, laquelle montre une grande diversité d'actions et de grandes potentialités (cafés écoquartier comme lieux de rencontre et de lancement de projets, création de la Pêche, conférences-débats, visites d'écoquartiers, les JAU, publications d'ouvrages, etc.).
 - > Les rôles : trois rôles caractérisent notre engagement. Celui d'informateur faisant circuler l'information du haut vers le bas mais aussi du bas vers le haut, celui de facilitateur de débats et de prise de décisions collectives, et celui d'intervenant engagé grâce à des interventions publiques, à la formulation de recommandations ou à un rôle plus proactif, toujours dans le respect des valeurs de l'association.
 - > En conclusion, trois mots qui ressortent de la lecture de cette charte : 1) la grande **cohérence** entre la mission et les valeurs clairement affirmées, les compétences et les expériences acquises et les rôles joués ; 2) le **dynamisme** de l'AE ; 3) et son **professionnalisme**.

Discussion

Question de Danielle : Qu'est-il prévu de faire avec la charte ?

- Valéry : L'intention n'étant pas de démarcher pour décrocher des mandats, la charte vise d'abord à cadrer le travail proactif que nous poursuivrons pour contribuer à la mise en place de systèmes de gouvernance dans les quartiers (dans la continuation de notre brochure *Vivons ensemble !*). La charte constitue ainsi un élément de réponse à la question que Grégoire Junod avait posée à l'AE, à savoir la question du rôle que nous entendons jouer dans la dynamique de développement des Plaines-du-Loup.
Giampiero : La charte confirme aussi les impulsions et pistes données de manière informelle par les membres fondateurs de l'AE, puis relayées au sein du comité par les anciens. Elle est une assurance de continuité et de pérennisation de l'esprit voulu pour l'AE.

Question de Martine : Et maintenant, quid des statuts ?

- Valéry : Des statuts sont indispensables en regard du Code civil. Étant nécessaires par exemple pour des démarches administratives, ils restent souvent généraux par souci de pragmatisme – ce pourquoi le comité propose, non de les modifier, mais de les compléter par la charte. Pour mémoire, l'article 3 des statuts de l'AE, auquel la charte apporterait les précisions présentées par Geneviève, est libellé ainsi : *Le but de l'Association écoquartier est la promotion, par une approche participative, de l'écohabitat et/ou des écoquartiers selon les principes de développement durable (conciliant les trois aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités humaines) et ceci indépendamment du lieu de leur installation. L'Association écoquartier promeut le développement des connaissances autour du concept d'écoquartier et des thèmes y afférents, afin de créer une véritable émulation citoyenne et de favoriser l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers.*

Philippe, Valéry et Aude : Par rapport au traitement d'éventuels mandats par le comité, la charte constitue une garantie pour les membres : elle reconnaît notamment qu'ils sont porteurs d'un bagage à valoriser. Il est d'ailleurs prévu de contacter les membres pour prendre note des compétences dont ils voudraient nous faire part. La question de la rémunération ou de l'engagement bénévole étant à préciser au cas par cas.

Remarques d'Alexis et de Régis : Les mandats pour lesquels l'AE est susceptible d'être sollicitée ne représenteront probablement jamais des gros montants ; compte tenu de cela, il paraît judicieux de se ménager la possibilité d'associer les membres selon des modalités flexibles – sachant qu'il peut aussi s'avérer intéressant pour un membre de participer à un mandat en tant que bénévole.

Sur la demande qui sera faite aux membres quant à leurs compétences, Alexis recommande qu'elle soit faite dans l'esprit d'une invitation laissant chacun libre d'y répondre ou non.

Pour Véronique, il est essentiel d'insister sur les principes de non lucrativité et d'intérêt public.

- Valéry répond que c'est aussi le souci du comité et que la charte met bien ces principes en avant.

Question de Jérôme : Pourquoi le périmètre d'action de l'AE devrait-il être limité au territoire vaudois ?

- Il s'agit de ne pas se mettre en concurrence avec des homologues d'autres cantons. À Genève, par exemple, existe l'association Ecoquartiers-Genève, avec laquelle nous partageons les mêmes valeurs et avons épisodiquement des contacts.

Remarque de Martine : ne faudrait-il pas alors changer notre nom en « Association écoquartier Vaud » ?

Remarque de Nkikko : Mieux vaut au contraire rester ouvert. Qui sait si à l'avenir notre expertise ne sera pas la bienvenue au-delà du canton. L'AE a d'ailleurs été sollicitée pour faire une présentation lors de la réunion à Lausanne de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF).

Proposition d'amendement

- Dans la charte, nuancer la phrase relative au périmètre d'action. Ladite phrase deviendrait : *Son périmètre d'action est **principalement** le Canton de Vaud (Suisse).*

Décision

- **La charte, modifiée selon l'amendement proposé, est adoptée à l'unanimité.**

Valéry remercie l'Assemblée, ainsi que Geneviève pour son implication dans le projet. La charte, dans sa version amendée, est annexée à la fin du présent document.

5) Trésorerie (Giampiero)

Présentation des comptes de l'année civile 2015

En guise d'introduction, Giampiero rappelle que l'exercice 2014 s'était conclu par un déficit – prévu – de CHF 6'797.49, et que 2015 a visé un premier rééquilibrage, notamment par le biais des rappels des cotisations.

Concernant l'édition 2015 des JAU, quelques engagements financiers sont toujours en suspens, cela principalement en raison de l'élaboration encore en cours du livre qui documentera l'édition. Les incertitudes qui subsistent n'apparaissant pas significatives suite au versement récent des derniers soutiens promis, il a été décidé de renoncer à un bouclage 2015 avec transitoires – la clôture définitive des comptes pouvant être reportée sans risque à fin 2016. Pour les JAU, une vision comptable finale et complète sera donc présentée à l'AG 2017.

Bilan 2015 initial :

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse	-
1 010	CCP AE	13 221.19
1 015	CCP JAU	9 169.81
1 020	Banque	2 987.40
1 302	Actifs transitoires	-
Total Actif		25 378.40

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	11 634.91
2 340	Provision pour publications	5 000.00
2 345	Provision pour JAU	5 000.00
2 800	Capital	3 743.49
Total Passif		25 378.40

Compte de résultat 1 (hors JAU) :

Charges Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Salaire et charges sociales	27 766.80	29 081.80
Conférences	934.35	1 991.10
Voyages	-	-
Autres	8 545.50	7 009.24
		-6 797.49
Total	37 246.65	31 284.65

Compte de résultat 2 (JAU) :

Charges JAU 2015		Chiffres 2014
Mandats JAU	23 332.85	22 462.80
Frais location JAU	275.00	5 947.10
Autres charges JAU	5 752.48	33 245.07
Charges futures	-	-
Total charges JAU	29 360.33	61 654.97

Produits Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Cotisations membres	4 030.00	1 190.00
Subventions et dons	30 450.00	30 065.00
Participations voyages	-	-
Autres	439.25	29.65
Total	34 919.25	31 284.65

Produits JAU 2015		Chiffres 2014
Subventions et dons JAU	16 000.75	27 500.00
Ventes diverses JAU	5 301.35	-
Inscriptions JAU	2 007.10	5 011.80
Dissolution provision JAU	5 000.00	25 056.43
Total produits JAU	28 309.20	57 568.23

Résultat de l'exercice 2015	-2 327.40
------------------------------------	------------------

Résultat JAU	-1 051.13
---------------------	------------------

Bilan 2015 final :

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse JAU	-
1 010	CCP AE	1 333.95
1 015	CCP JAU	251.21
1 020	Banque BAS	2 965.85
1 302	Actifs transitoires	588.15
Total Actif		5 139.16

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	1 174.20
2 340	Provision pour publications	-
2 345	Provision pour JAU	3 600.00
2 800	Capital	364.96
Total Passif		5 139.16

Entre le bilan initial et le bilan final, on observe le passage d'un actif d'environ CHF 25'000.- en début d'année, à un actif d'environ CHF 5'000.- à la fin de l'exercice.

Le trésorier rappelle le soutien important de la Ville de Lausanne et l'en remercie. Ce soutien permet notamment d'assurer le salaire du coordinateur de l'association (poste de 0.3 ETP).

En guise de conclusion, le trésorier commente l'évolution des résultats 2011 à 2015. Les chiffres rouges sont liés à l'engagement de l'AE en faveur des JAU (20'000.- au total pour les éditions 2013 et 2015), ainsi qu'à la publication de *Vivons ensemble !* en 2015. 2016 sera celle du retour aux chiffres noirs.

Résultat de l'exercice 2015	-2 327.40
Résultat de l'exercice 2014	-6 797.49
Résultat de l'exercice 2013	-767.82
Résultat de l'exercice 2012	3 232.99
Résultat de l'exercice 2011	1 209.95

Rapport des vérificatrices des comptes (Danielle)

Clotilde Mukasine et Danielle Axelroud Buchmann ont vérifié les comptes de l'association. En particulier en raison de la situation liée à l'édition des JAU 2015, la révision a requis une attention particulière. Sur la base du passage en revue de toutes les écritures et classeurs, les transactions supérieures à CHF 2'500.- ont systématiquement été contrôlées et se sont révélées correctement documentées, ceci à l'exception de ce qui concerne les JAU :

- Les comptes JAU n'étant pas encore clos à fin 2015, les vérificatrices ont estimé qu'il était préférable de se borner, pour l'exercice 2015, à comptabiliser exclusivement les versements et paiements effectués. L'exercice 2016 de l'AE comprendra donc encore des éléments JAU.
- A ce propos, les vérificatrices rappelle qu'il est **indispensable que les dépenses soient documentées par des pièces probantes**. Une seule liste de dépenses à rembourser, pour un montant de presque CHF 3'000.-, est largement insuffisante. Malgré les demandes répétées du trésorier, certaines pièces promises n'ont jamais été délivrées. **A l'avenir, le trésorier ou la trésorière n'effectuera de paiement que si les pièces qui lui sont soumises le ou la satisfont. C'est un simple principe comptable : pas de comptabilisation sans pièce suffisante.** La question relève par ailleurs de la responsabilité à l'égard des membres de l'association, ainsi que des subventionneurs.

Cela dit, les vérificatrices recommandent l'approbation des comptes et du bilan (cf. rapport en annexe).

Discussion et approbation des comptes 2015

Valéry ouvre la discussion en rappelant que l'AE a assumé la responsabilité des 2 premières éditions des JAU, que ce soit sur le plan juridique ou en termes de représentation à l'égard des bailleurs de fonds, mais que ce ne sera pas le cas pour l'éventuelle prochaine édition.

Question de Martine : Compte tenu de la subvention importante qu'elle accorde à l'AE, la Ville de Lausanne demande-t-elle des comptes en retour ?

- Valéry indique que non. Jusqu'ici, chaque année la demande de subvention annuelle de l'AE est soumise au Conseil communal pour validation – la commission des finances pouvant demander les informations qu'elle estimerait utiles, ce qui ne s'est encore jamais produit.

Sur ce, à l'unanimité de l'AG moins deux abstentions, les comptes 2015 sont approuvés et décharge est donnée au comité.

Budget 2016 (Valéry)

Salaires et charges sociales	32 000.00	Cotisations membres	3 400.00
Séances et conférences	1 000.00	Subventions et dons	30 100.00
Provision pour 10 ans AE	2 500.00	Mandat MQ Nord	5 000.00
Formation continue	500.00		
Autres	1 000.00		
Résultat d'exercice	1 500.00		
Total Charges	38 500.00	Total Produits	38 500.00

Le budget présenté est équilibré. Il n'intègre pas les JAU, dont la comptabilité sera clôturée dans l'année, vraisemblablement sans impact sur notre budget. Une provision est constituée pour les 10 ans de l'AE. Valéry profite de lancer un appel à idées aux membres pour cet événement : toute idée bienvenue !

6) Élections pour l'année 2016-2017

Comité

Départs du comité :

- Christian Anglada
- Gian Paolo Berta
- Régis Niederoest
- Jeanne Schmid
- Giampiero Trezzini (trésorier)

C'est avec émotion que Valéry remercie Giampiero, Régis et Jeanne (Christian et Gian Paolo n'ont pas pu être présents, mais les remerciements les concernent aussi !). Giampiero, membre fondateur de l'AE, a depuis toujours été au comité ; Régis, l'initiateur des JAU, n'était pas de l'Assemblée constituante, mais a rejoint l'association l'année de sa fondation et s'est engagé immédiatement dans le comité ; Jeanne, entrée au comité en 2012, a notamment contribué de manière importante aux JAU 2013 et 2015.

Sylviane remet un cadeau à chacun. Les sortants reçoivent les acclamations de l'Assemblée.

Les nouvelles-nouveau candidat-e-s au comité se présentent :

- Anick Courtois : Ingénieure en gestion de la nature, Anick a notamment travaillé en tant qu'animatrice de l'écoquartier Eikenøtt, avec pour mission, entre autres, d'accueillir les nouveaux habitants et de les sensibiliser aux valeurs naturelles. Elle a rejoint l'AE en 2015.

- Laëtitia Terrier : Venant de la région parisienne, Laëtitia est installée à Vevey depuis 2 ans. Professionnellement, elle a notamment travaillé au redéploiement du commerce de proximité dans les quartiers sensibles de différentes collectivités françaises. Dans le cadre de la démarche participative « Maison de quartier du Nord, aux Plaines-du-Loup », elle s'est engagée dans le collectif d'habitants qui s'est récemment créé. Elle a rejoint l'AE en 2015.
- Alexis Mayer : Alexis a découvert et rejoint l'AE à la faveur des JAU de 2013. Ingénieur en énergétique du bâtiment et en planification énergétique territoriale, il a élargi ses compétences à l'écologie de la construction et au volet social de l'urbanisme durable. En 2014, il a organisé la table-ronde de l'AE sur les labels et outils relatifs à la durabilité des quartiers. Et actuellement, il s'engage au sein du petit noyau de personnes travaillant aux JAU 2017.

Aucun-e autre nouvelle-nouveau candidat-e ne se déclare dans l'assistance. Du comité sortant, Aude Calloc'h, Geneviève Corajoud, Marie-France Hamou, Sylviane Gosteli et Valéry Beaud se représentent.

Pour la période 2016-2017, l'Assemblée élit par acclamation le comité suivant :

- Valéry Beaud
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Anick Courtois
- Sylviane Gosteli
- Marie-France Hamou
- Alexis Mayer
- Laëtitia Terrier

Co-présidence :

- Sylviane et Valéry se représentent. Ils sont réélus à ce poste par acclamation.

Poste de trésorière-trésorier :

- Marie-France Hamou se présente. Elle élue par acclamation.
A relever : Marie-France bénéficiera de l'appui de Clotilde Mukasine. Grâce à l'expertise de Clotilde, les difficultés qui ont marqué la comptabilité 2015 ne risquent plus de se produire. Clotilde est vivement remerciée.

Vérification des comptes :

- Danielle Axelroud Buchmann se représente à cette charge. Compte tenu de l'appui qu'elle apportera à la nouvelle trésorière, Clotilde Mukasine se retire. Giampiero Trezzini se propose pour la remplacer. Danielle et Giampiero sont élu-e-s par acclamation.

7) Divers et propositions individuelles

L'AE renouvelle son site internet (Philippe)

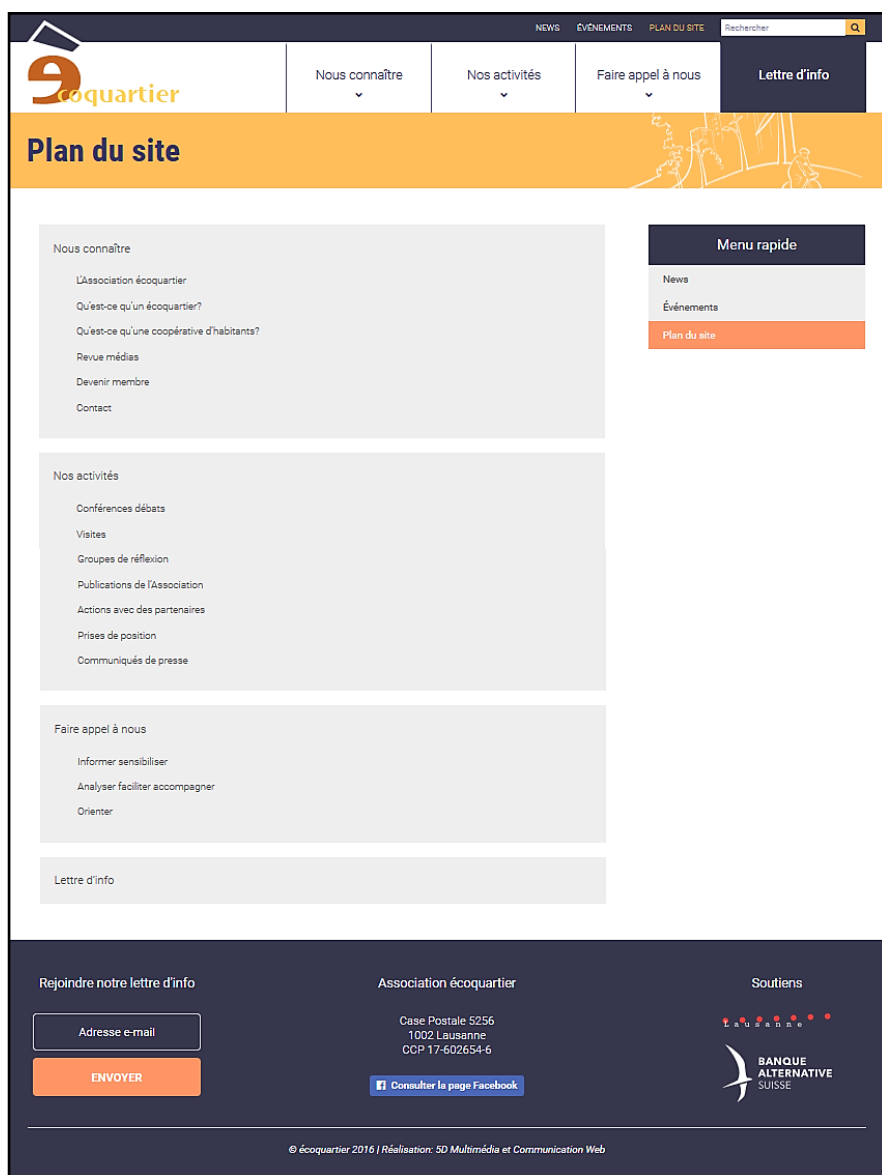
Objectif technique et opportunité : Le renouvellement du site permet à l'AE de quitter la technologie Drupal pour passer à Wordpress, plus simple d'emploi et de maintenance. Si le comité a décidé de franchir le pas, c'est toutefois parce que l'opportunité s'est présentée de confier le travail aux ETSL – emplois temporaires subventionnés de la Ville de Lausanne. Ce programme permet aux demandeurs d'emploi de développer et de faire valider leurs compétences, alors que les prestations fournies sont offertes au mandant (du moins dans notre cas).

Collaboration : Les fonctionnalités du site, son architecture et la navigation ont été discutées entre une délégation du comité de l'AE et une équipe ETSL / 5D Multimédia et Communication Web. Le visuel du site a été précisé graduellement sur la base d'une proposition de l'équipe ETSL / 5D.



Ci-dessus, pour exemple, la page d'accueil. Points-clés : 3 menus déroulants principaux (Nous connaître, Nos activités, Faire appel à nous) + 2 types d'infos en exergue (les news et les événements à venir).

Ci-dessous, le plan du site qui résume la réorganisation des contenus. À noter : le menu « Faire appel à nous » anticipe sur ce que l'AE peut offrir à des tiers – selon les orientations proposées par la charte.



Après la présentation de différentes pages du site test, la discussion est ouverte :

Concernant la page dédiée à l'habitat coopératif, Filip demande de bien faire ressortir ce qui différencie les coopératives d'habitants des coopératives d'habitation. Patrick, quant à lui, souligne l'existence de pseudo coopératives qu'il est important de pas faire figurer dans la liste de liens en bas de page.

- Philippe indique que la différence entre coopératives d'habitants et d'habitation fait l'objet d'une explication détaillée, dont l'élément central est le degré d'importance de la participation dans le développement et la vie de l'habitat.
- Concernant le tri à faire entre les coopératives authentiques et celles qui servent de couverture aux acteurs standards du marché immobilier, il attend que les membres bien informés de l'AE lui fassent un retour sur celles indiquées à la page dédiée, cela dès que le site sera consultable.

Giampiero, qui a fait partie de la délégation du comité auprès de l'équipe ETSL / 5D, souligne la qualité de la collaboration, ainsi que le professionnalisme de l'entité ETSL spécialisée dans les métiers du web. En l'occurrence, 5D Multimédia et Communication Web.

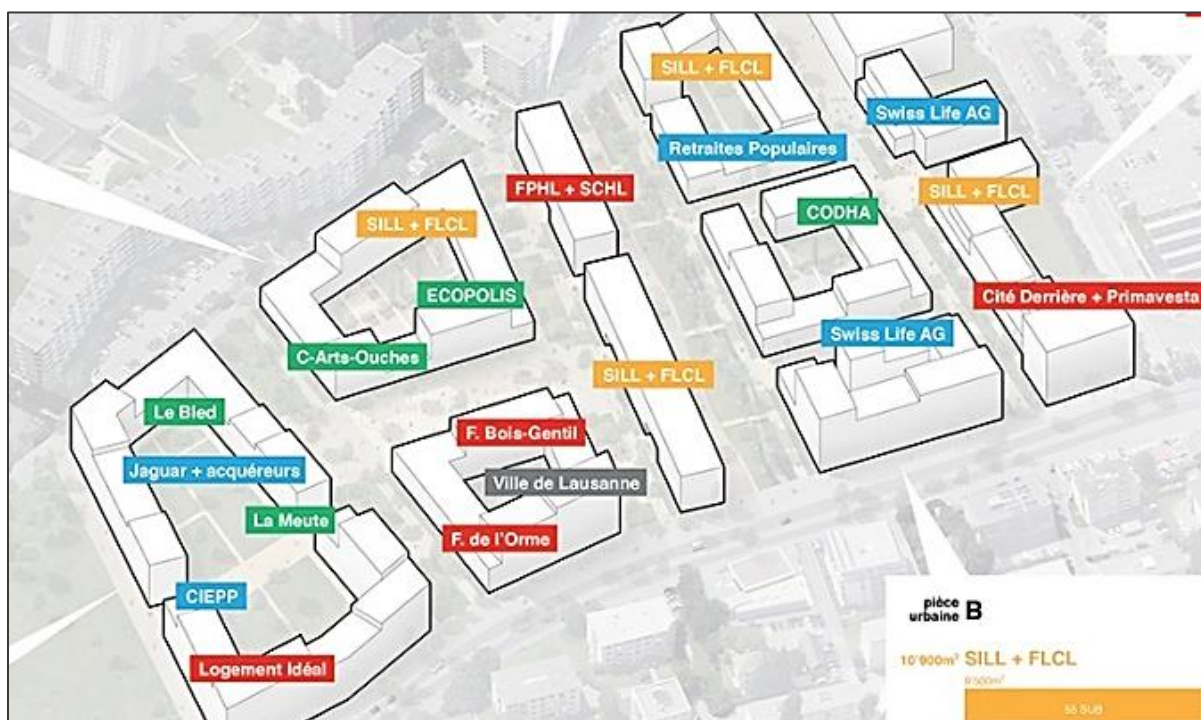
Sur le site, il demande que soit ajouté un petit texte mentionnant explicitement l'excellent partenariat dont nous avons bénéficiés.

Le point « site internet » se clôt avec les applaudissements de l'assemblée.

L'écoquartier des Plaines-du-Loup et l'action de l'AE (Valéry)

Pour le co-président, l'AG 2016 se doit d'aborder l'avancement du projet des Plaines-du-Loup. En effet, l'attribution tout récente des premiers lots à des investisseurs constitue en soi un événement mémorable. Mais qui plus est, le fait qu'un quart de l'habitat sera développé par des coopératives d'habitants représente une victoire absolument remarquable. L'AE a cru dans cette forme d'habitat et l'a défendue énergiquement avec la PECHE auprès des autorités. Par ailleurs, d'autres principes en faveur desquels elle s'est battue trouvent aussi une concrétisation – par exemple au niveau des conditions cadres relatives à la mixité fonctionnelle et sociale, ainsi qu'à l'environnement. Autrement dit, la théorie est en train de trouver une traduction pratique.

Même si le travail reste perfectible et qu'il est loin d'être achevé, il atteint cette année une étape qui conforte l'AE dans ces convictions et son rôle d'acteur engagé. Par rapport aux efforts qu'elle a déployés depuis presque 10 ans, il y a là matière à une énorme satisfaction.



L'Assemblée n'ayant pas de question, de remarque ou d'autres « divers » à aborder, Valéry l'invite à passer au repas. Comme en 2015, celui-ci est préparé par Sylvie Ramel : <https://cuisinevegetale.wordpress.com/>

Séance levée à 20h15

Procès-verbal : PS 03.07.2016

Annexes au PV de l'Assemblée générale ordinaire 2016 : voir fichier spécifique

- A. Liste des excusés
- B. Liste des présences
- C. Rapport des vérificatrices des comptes
- D. Charte de l'Association écoquartier amendée selon la demande de l'AG
- E. Document « Projet ARE : Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance »
- F. Document « Proposition de démarche participative pour la future maison de quartier »
- G. Support de présentation power-point

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

Lundi 20 juin 2016, 19h00

Centre socioculturel Pôle Sud, av. Jean-Jacques Mercier 3, 1003 Lausanne

Annexes au procès-verbal

- A. Liste des excusés / page 2
- B. Liste des présences / page 2
- C. Rapport des vérificatrices des comptes / page 3
- D. Charte de l'Association écoquartier amendée selon la demande de l'AG / page 4
- E. Document « Projet ARE : Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance » / page 6
- F. Document « Proposition de démarche participative pour la future maison de quartier » / page 12
- G. Support de présentation power-point / page 19

Annexe A / Liste des excusés

Joëlle Tharin
 Josette Pellet
 Claire Fasel
 Nadia Christinet
 Antoine Margot
 Josette Uffer

Anne-Françoise Decolligny
 Eli Vust
 Hugues Burkhalter
 Jérémie Schaeli
 Christian Anglada
 Eric Domon

Yves Bonard
 Nicolas Morel
 Angela Stival
 Brigitte Coendoz
 Verena Schäffer-Veenstra

Annexe B / Liste des présences

20 juin 2016

Aude CALLOCH
 Philippe Salust.
 Jeanne Schmid
 Geneviève CORASOUD
 Eric Bouglé
 Nina Genoud
 D. Achard.
 Sylviane Gattel
 Dominique Bider
 (Alpues-VD)
 Loïc Ecoffey (BAS)
 Sébastien Volery (BAS)
 Véronique Descartes
 Roland JOSEPH
 Anick COURTOIS
 Annette Koid
 Patrice BEETSSEMEX
 Vincent ROCHER
 Nadine Vandermeyn

Clotilde Muhanna
 Nkiko NSENGIRANA
 France Haman
 Karine Peuph Dicauf
 Ulronique Beetschen
 Grampaso Trezzini
 Calenne le Bourhis
 Régis Niederaest
 Lethia TERRIER
 Benjamin Leroy-Samtion
 Filip Uffer
 Alexis HAYEN
 Valéry Baud

Annexe C / Rapport des vérificatrices des comptes

Révision des comptes 2015 de l'Association Ecoquartier

La comptabilité a été remise aux vérificatrices qui ont pu effectuer les contrôles nécessaires. Nous avons vérifié les positions du bilan, que nous avons trouvées correctes. Nous avons contrôlé les transactions supérieures à CHF 2'500, et nous avons pu constater qu'elles étaient documentées correctement, à part un point (voir ci-dessous). Nous avons reçu des réponses à toutes les questions que nous avons posées.

Le total du bilan à fin 2015 s'élève à 5'139.16 CHF et le capital à 364.96 CHF.

Au 31.12.2015, les charges de l'Association s'élèvent à 37'246.65 CHF et les revenus à 34'919.25 CHF, soit une perte nette de 2'327.40 CHF.

Journées alternatives urbaines :

En 2015, une nouvelle manifestation a eu lieu. Par ailleurs, il a été prévu d'éditer un livre pour la documenter. Ces projets ont fait l'objet de subventions de la Ville de Lausanne, du canton de Vaud et de la Confédération. L'association 'Les réseaux d'habitants' a également participé. A fin décembre 2015, les comptes n'étaient pas encore clos. Nous avons pensé que la meilleure manière de procéder était de comptabiliser sur l'exercice 2015 exclusivement les versements et les paiements effectués. Cela veut dire que l'exercice 2016 comportera encore une fois des éléments JAU.

A ce propos, nous aimerions souligner la nécessité que les dépenses soient documentées par des pièces probantes. Une seule liste de dépenses à rembourser, pour un montant de presque CHF 3'000, est largement insuffisante. Malgré les demandes répétées du trésorier, certaines pièces promises n'ont jamais été délivrées. A l'avenir, le trésorier ou la trésorière n'effectuera de paiement que si les pièces qui lui sont soumises le ou la satisfont. C'est un simple principe comptable : pas de comptabilisation sans pièce suffisante.

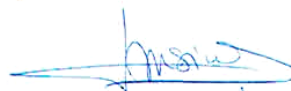
Cela dit, nous recommandons l'approbation des comptes et du bilan tels qu'ils vous sont présentés.

Finalement, nous remercions le trésorier, qui a fait de son mieux pour tenir la comptabilité de l'association.

Lausanne, le 16 juin 2016

Les vérificatrices des comptes


Danielle Axelroud Buchmann


Clotilde Mukasine

Annexe D / Charte de l'Association écoquartier amendée selon la demande de l'AG

CHARTRE DE L'ASSOCIATION ECOQUARTIER

Charte adoptée le 20 juin 2016

La présente charte témoigne des objectifs, des valeurs, des compétences, des expériences et des rôles de l'Association écoquartier.

Mission et valeurs

Constituée en janvier 2007, l'Association écoquartier a pour but la promotion, par une approche participative, des écoquartiers et/ou de l'écohabitat, conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités humaines. Elle favorise l'acquisition de connaissances afin de créer une véritable émulation citoyenne et de contribuer à l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers. Son périmètre d'action est **principalement** le Canton de Vaud (Suisse).

Plus largement, les valeurs associatives qui sous-tendent sa mission sont la promotion de l'intérêt général, la non lucrativité, la non concurrence avec des prestataires privés, la valorisation des compétences bénévoles de l'association ainsi que son fonctionnement démocratique et participatif.

Compétences et expériences

En grande partie grâce au travail réalisé dans le cadre de ses démarches participatives, l'Association écoquartier a développé une vision, des connaissances et des compétences significatives dans son domaine de prédilection. Elle a aussi appris comment rendre possible et accompagner la réflexion citoyenne. Dans le champ de l'urbanisme durable et des problématiques y afférentes, l'Association écoquartier dispose ainsi d'un bagage solide, notamment pour :

- Informer et sensibiliser, tant des publics de spécialistes que de non spécialistes ;
- Analyser les enjeux et produire des recommandations ;
- Faciliter et accompagner des projets ;
- Mettre des acteurs en réseau et organiser des événements fédérateurs ;
- Orienter des demandes spécifiques vers les acteurs adéquats.

A ce jour, les expériences et réalisations de l'Association écoquartier sont les suivantes :

- Organisation d'activités telles que conférences-débats, Journées des alternatives urbaines, visites relatives à l'urbanisme et à l'architecture durable, démarches participatives et ateliers de réflexion, cafés-écoquartier - lieux d'échange et d'initiative en matière d'habitat coopératif et d'économie sociale et solidaire ;
- Publication de recommandations, ainsi que prises de position dans le cadre de consultations publiques et de mises à l'enquête ;
- Intervention dans le cadre de cours des Hautes Ecoles ou dans des conférences ou tables-rondes sur les écoquartiers ;
- Soutien aux coopératives d'habitants, notamment par la création de la PECHE, Plateforme d'échange des coopératives d'habitants pour les écoquartiers.

Rôles

L'Association écoquartier assure des rôles d'informateur, d'analyste, de facilitateur et d'intervenant engagé. Ces rôles sont toujours assumés en référence aux valeurs fondatrices de l'association, qui en garantissent l'indépendance critique.

L'Association écoquartier peut répondre positivement aux demandes qui lui sont faites, lorsque son expertise est sollicitée en accord avec les principes affirmés dans la présente charte. Au nom de l'association, le comité peut décider, après évaluation au cas par cas, de recevoir des mandats. Les mandats peuvent être facturés ou être exécutés bénévolement par l'association.

Publications

- *MétamorphOSONS ! Recommandations urbanistiques de l'Association Ecoquartier*, février 2009. Outil concret destiné à tout projet d'écoquartier ou de réaménagement de quartier existant.
- *Construisons ensemble ! Recommandations et critères d'attribution des terrains pour la réalisation d'un écoquartier*, juin 2012. Aide pour le choix des investisseurs et de leur projet de construction.
- *Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier. Outil d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte d'(éco)quartier*, avril 2015.

Contacts

- Présidence de l'Association écoquartier : presidence@ecoquartier.ch
- Coordination : bureau@ecoquartier.ch
- Site : www.ecoquartier.ch



Plaines-du-Loup : préparer la gouvernance

Projet pilote ARE quartier durable, catégorie 2 « gouvernance »

En quelques mots :

Deux ateliers font émerger les opportunités et l'intérêt des acteurs pour des mutualisations. Celles-ci constituent des facteurs d'optimisation en matière de développement durable. Entre autres choses, elles conduisent à co-gérer les enjeux auxquels elles s'appliquent, ce qui suppose une gouvernance, et à créer du lien entre les partenaires.

Sur la base des résultats des deux premiers ateliers, un troisième atelier précise le rôle d'une permanence de quartier. Une telle structure peut à la fois servir à l'information du public et aux échanges entre parties prenantes en phase de développement du quartier et, en perspective de la phase de vie du quartier, à la mise en place graduelle d'une gouvernance participative et durable.

Sommaire :

- Le projet dans son contexte élargi / page 2 (7)
- Précisions sur les ateliers 2016 / page 4 (9)
- Animation des ateliers et livrable / page 6 (11)

Le projet dans son contexte élargi



2015

Visite Ilink à Nantes

Rencontre Ville de Lausanne, AE et promoteurs de la démarche Ilink. S'inspirer de l'expérience.

2016

- i 1** Séance d'info / échange « comment prendre en compte / traduire le cahier de prescriptions »
Public : maîtres d'ouvrage

Processus d'attribution

Proposition de pools pour les pièces urbaines
Décisions d'attribution
Traitement des éventuelles demandes de rocade et consolidation des pools

- i 2** Séance d'info / présentation « projets sélectionnés au terme de l'appel d'offres »
Public : maîtres d'ouvrage et population

Projet pilote « Plaines-du-Loup : préparer la gouvernance »

- A1** Atelier « optimisation technique et économique par des mutualisations : envisager les potentiels »
Participants : maîtres d'ouvrage et Ville de L.
Résultats visés : idées, déclarations d'intérêt, modalités pour la suite de la réflexion précisées
- A2** At. « espaces mutualisables dans et entre les lots: poser les limites-modalités d'une conception participative »
Participants : maîtres d'ouvrage, futurs et potentiels habs/usagers, Ville de L.
Résultats visés: engagements de principe, précisions sur modalités de conception et défis (par p^{ce} urb.)
- A3** Atelier « échanges entre acteurs, infos et relation avec le public : définir une permanence sur site »
Participants : MO, futurs et potentiels habs/usagers, habs/usagers du voisinage, associations, Ville de L.
Résultats visés : besoins identifiés, logique évolutive précisée, cahier des charges esquissé

Validation des autorités sur les points issus des ateliers concernant la Ville :

Propositions concrètes engageant la Ville ;
Création PERMANENCE DE QUARTIER sur site + compétences, budget, cahier des charges ;
Suite démarche participation-gouvernance sous pilotage PERMANENCE avec objectif création FORUM.

2017, 2018, 2019

Point INFO-PERMANENCE DE QUARTIER

Lancement de la structure

i 3 Séance d'info / présentation « *synthèse-résultats des ateliers* »

Public : tous les acteurs concernés et population en général

Lieu : dans la permanence de quartier

A4 Atelier(s) « *maison de quartier* »

Participants : futurs et potentiels habitants/usagers, habitants/usagers du voisinage, associations, FASL et Ville de L.

Résultats visés : besoins définis, dynamique de co-conception amorcée

A5 Atelier(s) « *espaces extérieurs aux pièces urbaines et autres enjeux de quartier* »

Participants : MO, futurs et potentiels habitants/usagers, habitants/usagers du voisinage, associations et Ville de L.

Résultats visés : co-conception d'espaces et définition de modalités de gestion en commun (avec éléments de gouvernance)

A6 Atelier(s) « *cœurs d'îlots et espaces partagés au sein des pièces urbaines* »

Base : résultat de l'A2 « *espaces mutualisables dans et entre les lots,...* »

Participants : MO réunis par pool, futurs et potentiels habitants/usagers et autres éventuels acteurs concernés

Résultats visés : co-conception d'espaces et définition de modalités de gestion en commun (avec éléments de gouvernance)

A7 Atelier(s) « *gouvernance participative de quartier* »

Participants : tous les acteurs concernés et Ville de L.

Résultats visés : besoins identifiés (notamment sur la base de ce qui est sorti des ateliers A5 et A6), logique évolutive précisée, instance de type FORUM DE QUARTIER et modalités de fonctionnement définies

Instance de type FORUM DE QUARTIER

Fonctionnement mis en place

Maison de quartier

Réalisation achevée et fonctionnement mis en place

Précisions sur les ateliers 2016

Préparation atelier 1

Par : AE et Ville de L.

- Situer le type d'enjeux techniques pouvant se prêter à des mutualisations à plus-value énergétique / environnementale / financière (sur la base des potentiels théoriques, des projets des investisseurs et du cahier de prescriptions).
- Transmettre aux MO une information sur le but de l'atelier 1 et sur ce qui est attendu d'eux.

Remarque :

- Dans le cadre du 1^{er} atelier, la réflexion sur les mutualisations vise prioritairement les enjeux énergie, environnement, finances – le potentiel de mutualisations d'espaces étant traité dans le cadre du 2^{ème} atelier.

Atelier 1 / OPTIMISATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE PAR LES MUTUALISATIONS : ENVISAGER LES POTENTIELS

Durée : ½ journée

Conduite : AE et Ville de L.

Participants : maîtres d'ouvrage et Ville de L.

Objectifs :

- Rappeler le thème aux MO et les inviter à exprimer brièvement la perception qu'ils en ont.
- Faire dialoguer les MO sur les enjeux techniques retenus lors de la préparation.
- Faire émerger ou confirmer quelques idées de mutualisations-collaborations possibles.
- Faire émerger des déclarations d'intérêt ou réserves.
- Préciser les responsabilités et modalités de travail pour approfondir la réflexion (définition d'un organigramme, de GT éventuels, etc.) et pour l'élargir lors de l'A2 à la thématique des espaces semi-privés avec de futurs et potentiels habitants/usagers.

Résultats visés :

- Confirmation de pistes ou d'idées.
- Déclarations d'intérêt.
- Précisions sur les responsabilités et modalités pour la suite de la réflexion.
- Premières indications sur ce qui pourrait nécessiter des processus permanents de co-gestion.

Opportunités créées :

- Construction de la confiance entre la Ville et les MO, entre les MO en général et, plus particulièrement, entre les MO de même pool.
- Identification de voisinages « inter-MO » potentiellement problématiques.

Préparation atelier 2

Par : AE et Ville de L.

- Préparer le déroulement de l'atelier pour favoriser d'abord la prise de connaissance respective et les échanges entre tous les participants, puis pour les faire travailler par pool/pièce urbaine.
- Lancer un appel aux futurs et potentiels habitants/usagers (par les coopératives d'habitants, les associations, le centre des Bossons-PDL et la MQ de la Pontaise, par voie de presse, ...).
- Transmettre aux participants inscrits (futurs et potentiels habitants/usagers) des précisions sur le but et le déroulement de l'atelier, ainsi que sur ce qui est attendu des différents participants.

Remarque :

- La participation de futurs et potentiels habitants/usagers répond à l'objectif de susciter/mobiliser des capacités de proposition. Le défi est de favoriser l'émergence d'idées innovantes que les maîtres d'ouvrage puissent s'approprier selon leur volonté. A priori, aucun enjeu de représentativité n'obligerait donc à porter une attention particulière sur la participation de futurs et potentiels habitants/usagers.

At. 2 / ESPACES MUTUALISABLES DANS ET ENTRE LES LOTS: POSER LES LIMITES ET MODALITÉS D'UNE CONCEPTION PARTICIPATIVE

Durée : 1 journée entière

Conduite : AE et Ville de L.

Participants : maîtres d'ouvrage, futurs et potentiels habitants/usagers, Ville de L.

Objectifs :

- Rappeler le thème et modalités de travail aux participants et les faire dialoguer tous ensemble sur les potentiels liés à la mutualisation d'espaces.
- Noter les enjeux « quartier » pour un approfondissement ultérieur (A5) et se concentrer sur les principaux enjeux concernant l'échelle « pièce urbaine ».
- Amener les participants répartis par pièce urbaine à proposer des objectifs généraux, ainsi que des principes pour le travail ultérieur de conception participative.
- Faire émerger des engagements de principe sur des objectifs généraux et modalités de conception participative (par pièce urbaine).
- Envisager la suite du travail avec prise en compte de MO éventuellement non intéressés par la mutualisation d'espaces (priorisation, responsabilités, identification d'obstacles, etc.).

Résultats visés :

- Engagements de principe sur des objectifs généraux et modalités de conception participative (par pièce urbaine).
- Précisions sur la suite du travail avec identification des défis-obstacles éventuels (par pièce urbaine).
- Premières indications sur ce qui pourrait nécessiter des processus permanents de co-gestion.

Opportunités créées :

- Construction de la confiance entre MO et futurs+potentiels habitants/usagers, ainsi qu'entre les MO de même pool.
- Identification des résistances.

Préparation de l'atelier 3

Par : AE et Ville de L.

- Situer le potentiel immédiat et futur d'une permanence sur le site. Pour le futur, envisager la permanence en fonction du rôle de catalyseur qu'elle peut jouer dans la mise en place graduelle d'une dynamique participative de gouvernance de quartier.
- Transmettre aux acteurs invités à l'atelier une information sur son but et sur ce qui est attendu d'eux.

Remarque :

- Ce sont les indications issues des A1 et A2 sur ce qui pourrait nécessiter des processus de co-gestion qui serviront de base pour envisager le potentiel de la permanence en matière de gouvernance.

Atelier 3 / ÉCHANGES ENTRE ACTEURS, INFOS ET RELATION AVEC LE PUBLIC : DÉFINIR UNE PERMANENCE SUR SITE

Durée : ½ journée

Conduite : AE et Ville de L.

Participants : MO, futurs et potentiels habitants/usagers, habitants/usagers du voisinage, associations, Ville de L.

Objectifs :

- En intro, mettre le thème en perspective (potentiel gouvernance future) et le cadrer de manière serrée.
- Faire émerger ou confirmer des besoins et des objectifs généraux, cela autant pour la période de développement du quartier, que pour sa durée de vie une fois la construction terminée.
- Proposer des points clés pour un cahier des charges de départ.
- Identifier les points à approfondir concernant l'évolution du rôle de la permanence dans la durée.

Résultats visés :

- Les principaux besoins immédiats sont identifiés, la logique évolutive à laquelle pourrait répondre la permanence est précisée, des points clés sont proposés pour la définition d'un cahier des charges.

Opportunité créée :

- Introduire de manière simple et concrète la thématique de la gouvernance.

Animation des ateliers et livrable

L'Association écoquartier met à disposition son coordinateur Philippe Solms pour la préparation et l'animation des ateliers, ainsi que pour le rapport final requis par l'ARE.

À titre d'information, une brève présentation du bagage de M. Solms est proposée ci-après. Ne sont mentionnés que quelques points en lien avec la gestion d'ateliers et de travaux de suivi en rapport.

Expérience en matière d'organisation, conduite et valorisation de démarches participatives :

- En tant que coordinateur de l'Association écoquartier (dès 2011), Philippe Solms a animé et assuré le suivi des démarches participatives au terme desquelles ont été produites les publications « *Construisons ensemble ! Recommandations et critères d'attribution des terrains pour la réalisation d'un écoquartier* » (2012), et « *Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier* » (2015).
- Pour le bureau SEREC Sàrl, spécialiste du développement territorial, il a assuré en 2014 la fonction de chef de projet pour l'établissement du dossier « *Parc naturel périurbain du Jorat* » actuellement en examen auprès de l'Office fédéral de l'environnement ; ce dossier repose notamment sur la définition participative de sept sous-projets couvrant la période de création du Parc (2016-2019). Entre 2014 et 2015, il a par ailleurs travaillé à la conception de la démarche de concertation proposée aux communes concernées par les mesures d'accompagnement liées à la réalisation de la route RC 177 et au Plan d'affectation cantonal Venoge.
- En tant que chargé de mission au service des communes-membres de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (2008-2013), Philippe Solms a animé des ateliers réunissant communes et acteurs privés autour de thématiques particulièrement sensibles pour les parties prenantes : promotion touristique concertée au niveau régional, gouvernance touristique régionale, politique d'investissement régionale en matière de remontées mécaniques. Parallèlement, il a contribué à l'élaboration participative de la « *Stratégie marketing et promotion Alpes vaudoises* », adoptée par l'ensemble des acteurs concernés, et a coordonné la production du rapport « *Alpes vaudoises 2020* », dont il a aussi assuré la rédaction. À noter : c'est sur la base dudit rapport que l'Etat de Vaud s'est engagé ce printemps à soutenir substantiellement le redéploiement du tourisme régional.

Formation académique :

- Histoire économique et sociale (licence), sciences de l'environnement (mineure), écologie humaine (DESS).

L'Association écoquartier serait aussi en mesure de mobiliser les éventuels appuis supplémentaires nécessaires pour l'encadrement des ateliers.

Annexe F / Doc. « Proposition de démarche participative pour la future maison de quartier »

D É M A R C H E P A R T I C I P A T I V E
P O U R L A D É F I N I T I O N D E L A F U T U R E
M A I S O N D E Q U A R T I E R D E S B O S S O N S P L A I N E S - D U - L O U P

Proposition définie au Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup, le 16 janvier 2016, par :

Silvana Annese, Hélène Ott, Christophe Lebourg / Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup ;
Geneviève Corajoud, Marie-France Hamou, Valéry Beaud, Philippe Solms / Association écoquartier.
Était excusée : Jacqueline Audemars / Société de développement du Nord

Sommaire

- Page 3 (14) Éléments de référence et cadrage
- Page 4 (15) Déterminants du processus
- Page 6 (17) Déroulement du processus
- Page 7 (18) Contacts

CENTRE DE QUARTIER
DES BOSSONS —
PLAINES-DU-LOUP



É L É M E N T S D E R É F É R E N C E

1. La démarche participative mise en place pour la Maison de quartier du Désert

Un échange approfondi entre les animateurs du Centre de quartier de Boisy impliqués dans le projet de la Maison de quartier du Désert, les animateurs du Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup et l'Association écoquartier a eu lieu le vendredi 15 janvier 2016.

2. La démarche participative menée dans le quartier du Vallon

Dès la genèse du projet, la Direction des travaux a eu le souhait d'entreprendre une démarche participative avec la population. Dans le cadre d'une première étape, le recueil des attentes des habitants a permis de convenir, par consensus, de 45 objectifs. La deuxième étape de la démarche participative a consisté en un mandat d'étude parallèle portant sur l'ensemble du quartier. Cette procédure vise à déterminer une vision stratégique pour le développement du quartier et à stimuler une réflexion territoriale cohérente, intégrant tous les acteurs du quartier.

3. La définition de la participation telle que donnée dans le Préavis Métamorphose N° 2007/19

Extrait de la page 20 : *Le parti pris choisi et proposé par la Municipalité est celui d'une participation authentique. Citoyens et groupes représentatifs sont invités à donner librement leur avis, avec la garantie qu'ayant mobilisé leurs capacités d'imagination et de réflexion, leur sens critique, ils seront écoutés – tout en restant dans le cadre formel du gouvernement représentatif. [...] La Municipalité propose donc un processus associant consultation et consensus. Elle reconnaît l'indétermination initiale des choix, progressivement élaborés ensuite à travers un processus concerté et négocié – le contrôle représentatif étant le garant du fonctionnement ainsi annoncé.*

C A D R A G E

La création de la future MQ des Bossons
Plaines-du-Loup implique (notamment) ↓

La participation doit ↓

Un cahier des charges	Permettre aux futurs bénéficiaires de la MQ de contribuer au cahier des charges
Le choix d'un projet	Assurer la représentation des futurs bénéficiaires dans la procédure de choix
L'approfondissement et le développement du projet architectural	Permettre l'échange entre concepteurs et futurs bénéficiaires Faire en sorte que l'implication concrète des futurs bénéficiaires soit possible pour la réalisation de certains travaux

NOTA BENE : pour les auteurs du présent document, le défi est d'instaurer un « processus » permettant la création progressive du « contenant », la MQ. Le développement des lieux et des activités doit pouvoir se faire de manière à la fois organique et évolutive.

D É T E R M I N A N T S D U P R O C E S S U S

1. Objet de la participation

Développement conjoint de la MQ et de sa relation avec le parc qui la bordera – la première étape visant la définition d'un cahier des charges.

Pour ce faire, le défi majeur consistera à faire émerger les attentes en rapport, non seulement avec les besoins de la population des quartiers existants autour des Plaines-du-Loup, mais aussi avec les besoins futurs des habitants et usagers qui s'installeront dans l'écoquartier planifié.

2. Périmètre concerné par la participation

Voir plan annexé

3. Acteurs concernés par la participation et partenaires éventuels (liste à compléter)

- Les habitants des quartiers riverains et les futurs habitants des Plaines-du-Loup (voir plan annexé).
- Les acteurs institutionnels : FASL ; animateurs ; Apems ; écoles (City Blécherette, Bois-Gentil, Pont des Sauges) ; Garderies (Les Galopins, Les Lucioles, Gratapaille) ; EMS de Bois-Gentil ; Centre Œcuménique.
- Les acteurs associatifs : Société de développement du Nord - SDN ; Associations des parents d'élèves ; Associations communautés étrangères ; Association des jardins familiaux ; Associations Pavillon Blécherette ; Association Village Maillefer ; Association Vaudoise du Coin de Terre ; Association écoquartier - AE ; Plateforme d'échange des coopératives d'habitants pour les écoquartiers - PECHE.
- Les porteurs de projets immobiliers et d'activités : notamment les investisseurs qui seront retenus en juin 2016 pour la première étape de réalisation des Plaines-du-Loup (coopératives d'habitants, etc.)
- Autres acteurs : Mamans de jour ; Utilisateurs actuels du Centre de quartier des Bossons (Yoga, Scrabble, Café santé, Association Chpiil, Zumba, Français en jeu, Danse africaine, etc.).

4. Organisation des parties prenantes et de la participation

Approchés par les animateurs du CQ des Bossons, ainsi que par l'AE et la SDN, les acteurs concernés se constituent en COLLECTIF.

- Le comité du Collectif est l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage ;
Le comité du Collectif est l'instance de référence pour la démarche participative ;
Un mandataire externe anime les sessions participatives (voir note en bas de page¹) ;
Les animateurs des Bossons sont en appui (tâches de mobilisation, communication, etc.) ;
L'AE se charge des procès-verbaux et produit les autres documents éventuellement utiles à la restitution des sessions participatives.

Comme ce qui fut le cas pour la Maison de quartier du Désert, le maître d'ouvrage crée une COMMISSION D'ÉTUDE (qui deviendra par la suite une commission de construction).

- Le/la président/e du Collectif, un représentant des animateurs du CQ des Bossons et un représentant de l'AE seront intégrés à la COMET ;
Lorsqu'un jury sera appelé à statuer sur différents projets, le/la président/e du Collectif, un représentant des animateurs du CQ des Bossons et un représentant de l'AE y seront aussi intégrés.

NOTA BENE : une commission des futurs utilisateurs, telle qu'existant dans le modèle « MQ du Désert », ne semble pas nécessaire ; le flux des informations devant aller du maître d'ouvrage à l'ensemble des futurs utilisateurs peut en effet être organisé sans recourir à une CUT générant des séances supplémentaires.

¹ Les auteurs du présent document proposent M. Jérémie Schaeli, à la fois formé à l'animation socioculturelle et dont l'entreprise « Tarif de groupe » est spécialiste des dynamiques participatives. www.tarifdegroupe.ch/exemples.html.

5. Désignation et modalités de travail avec les mandataires « architecture »

Procédure à retenir : mandat d'étude parallèle - MEP.

« Le mandat d'étude parallèle n'est pas soumis à la règle de l'anonymat : des échanges de vues ou la présentation des propositions au collège des experts qui tient lieu de jury sont possibles. Le cahier des charges peut en outre évoluer au gré des rencontres et des échanges entre experts et concurrents. [...] Cette procédure convient à des tâches pour lesquelles une prise de contact entre maître d'ouvrage et mandataire en cours de projet est indiquée, voire nécessaire, principalement lorsqu'il apparaît difficile de définir - en l'absence d'une base de projet initiale - le programme, les priorités voire la pertinence même d'une intervention. Elle est aussi un instrument de planification approprié dans un contexte marqué par la rapide évolution ou transformation des besoins ». (« Les mandats d'étude parallèles: un type de concurrence exemplaire », Tracés n°128-02).

6. Outils de participation et budget

Pour la phase participative devant permettre l'identification des besoins et des attentes, ainsi que la collecte de propositions spécifiques (en matière d'activités, de mutualisations, de partenariats, etc.), les principaux outils proposés sont les suivants :

- Une SÉANCE DE LANCEMENT est dévolue à l'information et à la création du Collectif : la Ville invite et informe des enjeux, ainsi que de la procédure proposée ; les animateurs du Centre des Bossons appellent à la création du Collectif et de son comité, et font intervenir les personnes – identifiées en amont – prêtes à s'investir dans ledit comité.
- QUATRE ATELIERS PARTICIPATIFS organisés sur une journée couvrent différentes thématiques proposées par le comité du Collectif et les animateurs du Centre des Bossons.
- Un FORUM est organisé pour la restitution des ateliers et, quand pertinent, la priorisation de leurs résultats. À la fois instance de validation et moment festif pour les habitants présents et futurs, le Forum permet l'élaboration d'un RENDU FINAL bénéficiant d'une forte légitimité – ce Rendu final servant à alimenter le cahier des charges du mandat d'étude parallèle.

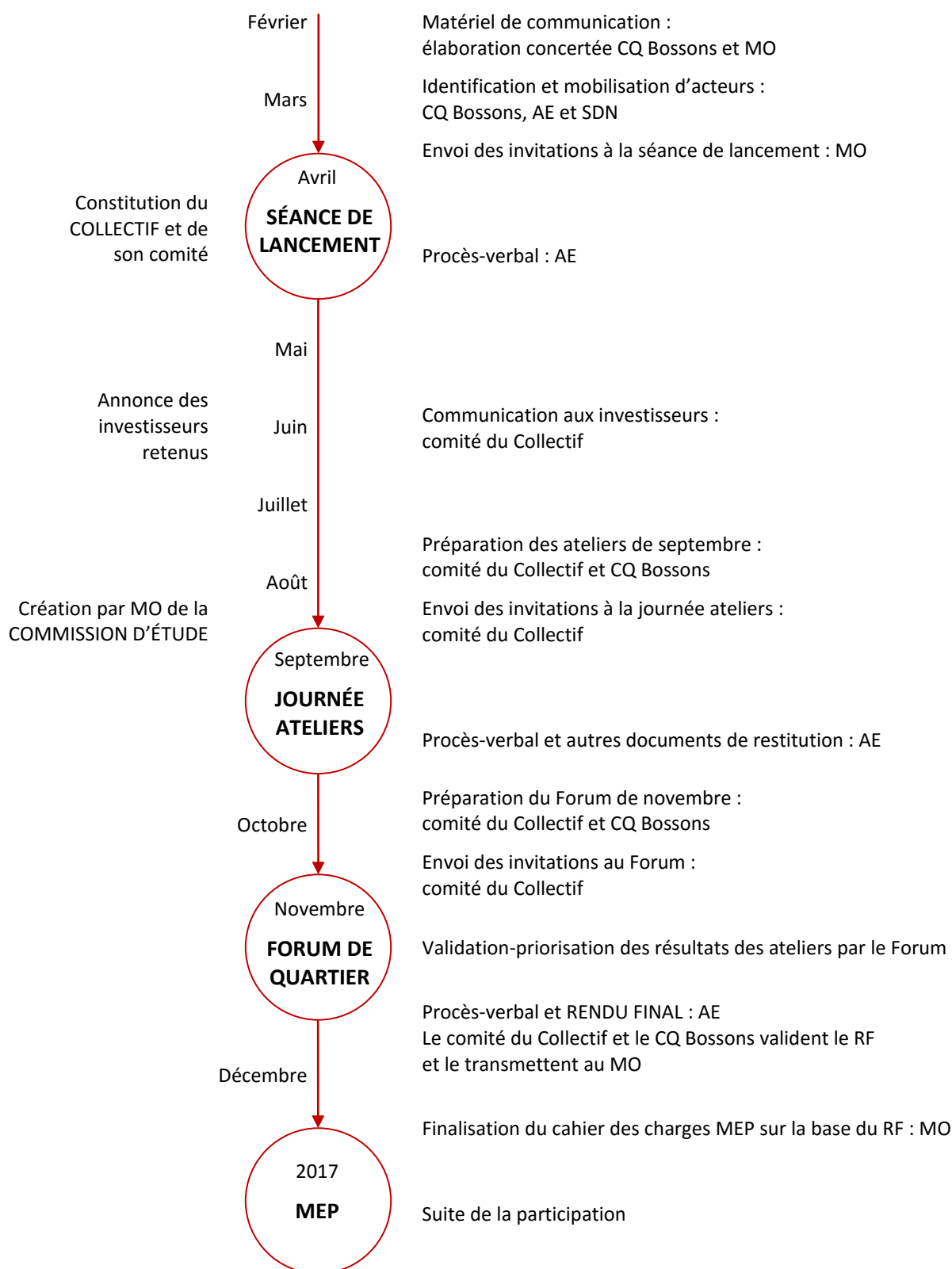
Le budget global placé sous la responsabilité du Collectif MQ est estimé à CHF 30'000.—. Le montant alloué doit permettre de financer les postes suivants :

- Cadrage et animation des sessions participatives / Tarif-de-groupe - Jérémie Schaeli
- Matériel et frais liés à la communication et à l'accueil des sessions participatives / Collectif MQ
- Prestations de secrétariat et de suivi / Collectif MQ
- Procès-verbaux et autres documents de restitution / Association écoquartier

7. Dates clés du déroulement (diagramme synthétique en page suivante)

Février à avril :	Préparation du lancement ; rencontres préalables avec des acteurs clés pour la création du Collectif ; tournées de sensibilisation sur le terrain ; etc.
Avril :	<u>SÉANCE DE LANCEMENT</u>
Mai à septembre :	Renforcement du Collectif ; préparation des thématiques à aborder en ateliers ; diffusion de l'info aux investisseurs retenus au mois de juin ; mobilisation ; etc.
Septembre :	<u>ATELIERS PARTICIPATIFS</u> (pour assurer une présence maximale lors de la journée « ateliers », il apparaît préférable de ne pas la fixer durant les mois d'été)
Novembre :	<u>FORUM</u>
Décembre :	Finalisation et remise du <u>RENDU FINAL</u> au maître d'ouvrage.
2017 :	Mandat d'étude parallèle et deuxième phase de participation (les modalités de cette deuxième phase étant à préciser dans le cadre de la COMET).

D É R O U L E M E N T D U P R O C E S S U S



C O N T A C T S

Centre de quartier des Bossons Plaines-du-Loup

Chemin des Bossons 39bis - 1018 Lausanne

Tél. 021 647 09 46

Silvana Annese / silvana.annese@fasl.ch

Hélène Ott / helene.ott@fasl.ch

Christophe Lebourg / christophe.lebourg@fasl.ch

Association écoquartier

Case postale 5256 - 1002 Lausanne

Tél. coordinateur 079 793 97 31

Valéry Beaud, co-président / valery@ecoquartier.ch

Philippe Solms, coordinateur / bureau@ecoquartier.ch

Geneviève Corajoud, membre du comité / gene.corajoud@citycable.ch

Marie-France Hamou, membre du comité / marie_france.hamou@hotmail.com

Annexe G / Support de présentation power-point



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016 DE L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER

LUNDI 20 JUIN 2016, 19H00
Pôle Sud, Lausanne



Ordre du jour

1. Bienvenue, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de l'AG ordinaire du 22 juin 2015
3. Rapport d'activité 2015-2016
 - Pôles « conférences-débats » ; « visites » ; « R & D » ; « représentation, prise de position »
 - Coordination
4. Présentation et discussion d'un projet de charte de l'AE
5. Trésorerie
 - Présentation des comptes 2015 et rapport des vérificateurs des comptes
 - Discussion et approbation des comptes 2015
 - Budget 2016
6. Elections pour l'année suivante
 - Comité puis présidence
 - Vérification des comptes
7. Divers et propositions individuelles
 - Site internet

20h00 : Partie récréative et repas



3. Pôle « conférences-débats »

- 08-10.05.2015** JOURNEES DES ALTERNATIVES URBAINES (JAU)
- 08.05.2015** Vivons ensemble! De la charte à la gouvernance de quartier.
Avec S. Gosteli, M.-F. Hamou, V. Beaud, P. Solms.
- 02.11.2015** Quel concept énergétique pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup?
Avec J.-Y. Pidoux et U. Liman.
- 06.06.2016** Métasanté, l'activité physique et la santé au sein du projet
Métamorphose. Avec R. Bize.



3. Pôle « visites »

- 07.03.2015** Bulle et l'école de la Condémine.
Avec P. Giezendanner et M. Zamparo.



- Sept 2015** Report du voyage à Lille.





3. Pôle « visites »

03.10.2015

L'écoquartier Eikenøtt à Gland. Avec P. Lember, A. Courtois et des habitants de l'écoquartier.



3. Pôle « visites »

04.06.2016

À la rencontre des acteurs du futur écoquartier des Vergers (Meyrin/Genève). Avec Mmes N. Leuenberger et M. Rebetez, ainsi que MM. P.-A. Tschudi et B. Molineaux.





3. Pôle « recherche & développement »

Questionnement santé et Plaines-du-Loup

sollicitation de Cité-solidaire et soirée débat le 16.09.2015

Plaines-du-Loup, préparer la gouvernance

définition d'un projet pilote ARE - proposition non soutenue

Pensons ensemble la future Maison de quartier du Nord

démarche participative lancée en partenariat avec le Centre socioculturel des Bossons Plaines-du-Loup et la Ville



Séance d'information
Démarche participative
Projet des Plaines-du-Loup
29 avril 2014 - 18h30
Centre de Quartier des Bossons

La démarche que nous avons proposée

Septembre

**ATELIERS
PARTICIPATIFS**

Novembre

**RESTITUTION
PULIQUE
Forum de quartier**

Décembre

**Livraison
CAHIER DES CHARGES**

ÉLABORATION CAHIER DES CHARGES

en bref :

**Définir ensemble
les thèmes à traiter dans le cadre des ateliers**

**Faire émerger les besoins et idées
dans un esprit d'ouverture et d'attention mutuelle**

**Discuter, prioriser et valider
les résultats des ateliers**

**Transmettre
un document de restitution fidèle et permettant
d'alimenter utilement le cahier des charges**



3. Pôle « représentation et prise de position »

Interventions et participations de l'AE :

- Penthalaz 05/06/2015 : **Quel écoquartier à Penthalaz ?**, présentation à l'invitation de la Municipalité (VB)
- EPFL, Lausanne 24/08/2015 : **Les propositions citoyennes de l'Association écoquartier**, présentation lors du workshop Solar Decathlon (SG+PS)
- Lausanne 07/09/2015 : **Alternatives urbaines**, présentation lors de la rencontre de l'AIMF (RN+JS)
- Rolle 08/10/2015 : **Un urbanisme écologique pour Rolle?**, présentation publique à l'invitation des Verts (VB)
- Bruxelles 09/10/2015: **Les Plaines-du-Loup, Lausanne: un écoquartier co-construit par la ville et les citoyens**, présentation à l'invitation du collectif "Commons Josaphat" (RN)
- Lyon 10/10/2015: **De la charte de quartier à la gouvernance de quartier, récit d'expérience**, présentation à l'invitation du collectif "Le temps des Communs" (SG)
- Yverdon 14/11/2015: participation aux *Journées romandes de l'animation socioculturelle* (PS)
- Bucarest 20/11/2015: **Participation et développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup - L'analyse d'une association citoyenne**, présentation lors d'un échange organisé par l'ONG roumaine CeRe (PS)
- Lausanne 14/04/2016: **L'importance de la participation pour l'AE**, présentation lors de la venue d'officiels et membres de groupes citoyens de Bucarest (PS)
- UNIL, Lausanne 30/05/2016 : **Participation et développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup**, présentation lors d'un séminaire pour des étudiants de 1^{ère} année en sciences de l'environnement (PS)
- Lausanne 11/06/2016 : participation au hackathon – marathon créatif sur le thème «*imaginons un logement abordable*» (PS)



3. Pôle « représentation et prise de position »

25.04.2016 Prise de position de l'AE lors de la mise à l'enquête publique du Plan partiel d'affectation (PPA) «Ecoquartier des Plaines-du-Loup», étape 1

- angles commerciaux
- constructions souterraines
- accès au parking centralisé
- aménag. extérieurs, plantation et biodiversité
- surface des activités commerciales
- superstructures techniques
- etc.





3. Membres et coordination en 2015

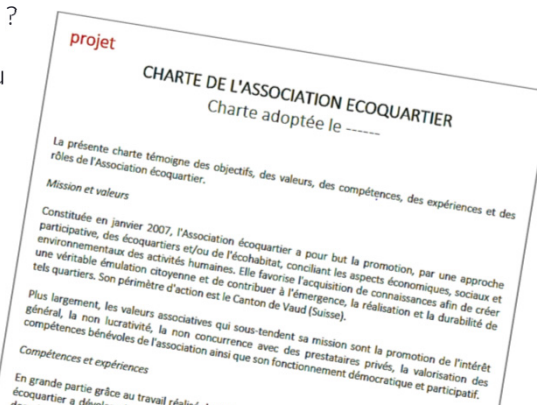
- ➔ 219 membres au 31.12.2015 (env. 60 couples/familles); 23 nouveaux membres; 9 retraits (membres introuvables); 1 décès; 14 démissions.
 - D'où proviennent nos membres:
55% Lausanne; 17,5% agglo; 17,5% autres lieux VD; 10% hors VD.
- ➔ 13 newsletters envoyées à environ 780 destinataires.
- ➔ 29 demandes d'information (6 recherches logements-coopératives, 4 travaux d'étudiants, 4 infos voyages, 15 divers).
 - Bon accueil de *Vivons ensemble!*, notamment par des acteurs du réseau des « communs » (Lyon, Paris, Bruxelles), et mise en route d'un travail de valorisation via des projets concrets (*Plaines-du-Loup : préparer la gouvernance et démarche Maison de quartier du Nord*).
 - Belle collaboration avec le Centre des Bossons Plaines-du-Loup.



4. Charte de l'AE: présentation et discussion

Projet

- Pourquoi une charte et pourquoi maintenant ?
- Présentation du contenu
- Discussion





5. Présentation des comptes 2015 – Bilan initial

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse	-
1 010	CCP AE	13 221.19
1 015	CCP JAU	9 169.81
1 020	Banque	2 987.40
1 302	Actifs transitoires	-

Total Actif	25 378.40
--------------------	-----------

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	11 634.91
2 340	Provision pour publications	5 000.00
2 345	Provision pour JAU	5 000.00
2 800	Capital	3 743.49

Total Passif	25 378.40
---------------------	-----------



5. Présentation des comptes 2015 – Résultats (1)

Charges Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Salaires et charges sociales	27 766.80	29 081.80
Conférences	934.35	1 991.10
Voyages	-	-
Autres	8 545.50	7 009.24
		-6 797.49
Total	37 246.65	31 284.65

Produits Ecoquartier 2015		Chiffres 2014
Cotisations membres	4 030.00	1 190.00
Subventions et dons	30 450.00	30 065.00
Participations voyages	-	-
Autres	439.25	29.65
Total	34 919.25	31 284.65

Résultat de l'exercice 2015	-2 327.40
------------------------------------	------------------



5. Présentation des comptes 2015 – Résultats (2)

Charges JAU 2015		Chiffres 2014
Mandats JAU	23 332.85	22 462.80
Frais location JAU	275.00	5 947.10
Autres charges JAU	5 752.48	33 245.07
Charges futures	-	
TOTAL Charges JAU	29 360.33	61 654.97

Produits JAU 2015		Chiffres 2014
Subventions et dons pour les JAU	16 000.75	27 500.00
Ventes diverses JAU	5 301.35	
Inscriptions JAU	2 007.10	5 011.80
Dissolution de la provision JAU	5 000.00	25 056.43
TOTAL Produits JAU	28 309.20	57 568.23

Résultat JAU	-1 051.13
---------------------	------------------



5. Présentation des comptes 2015 – Bilan final

ACTIF		
No compte	Rubrique	Montant
1 000	Caisse JAU	-
1 010	CCP AE	1 333.95
1 015	CCP JAU	251.21
1 020	Banque BAS	2 965.85
1 302	Actifs transitoires	588.15
Total Actif		5 139.16

PASSIF		
No compte	Rubrique	Montant
2 140	Autres dettes	-
2 301	Passifs transitoires	1 174.20
2 340	Provision pour publications	-
2 345	Provision pour JAU	3 600.00
2 800	Capital	364.96
Total Passif		5 139.16



5. Présentation des comptes 2015 – évolution résultats

Résultat de l'exercice 2015	-2 327.40
Résultat de l'exercice 2014	-6 797.49
Résultat de l'exercice 2013	-767.82
Résultat de l'exercice 2012	3 232.99
Résultat de l'exercice 2011	1 209.95



5. Budget 2016

Salaires et charges sociales	32 000.00
Séances et conférences	1 000.00
Provision pour 10 ans AE	2 500.00
Formation continue	500.00
Autres	1 000.00
Résultat d'exercice	1 500.00
Total Charges	38 500.00

Cotisations membres	3 400.00
Subventions et dons	30 100.00
Mandat MQ Nord	5 000.00
Total Produits	38 500.00



6. Comité de l'Association écoquartier

Comité sortant :

- Christian Anglada
- Valéry Beaud (co-président)
- Gian Paolo Berta
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Sylviane Gosteli (co-présidente)
- Marie-France Hamou
- Régis Niederoest
- Jeanne Schmid
- Giampiero Trezzini (trésorier)

Coordinateur (30 %) :

- Philippe Solms



6. Comité de l'Association écoquartier

Nouveau comité :

- Valéry Beaud (co-président)
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Anick Courtois
- Sylviane Gosteli (co-présidente)
- Marie-France Hamou (trésorière)
- Alexis Mayer
- Laëtitia Terrier

Coordinateur (30 %) :

- Philippe Solms



7. Site internet de l'AE

Objectif : quitter la technologie DRUPAL pour passer à la technologie WORDPRESS.

Travail offert : par 5D multimédia et communication web / ETSL (mesures d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle pour des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale).

Collaboration : fonctionnalités, architecture et navigation discutées entre une délégation du comité et l'équipe 5D ; design proposé par l'équipe 5D, la seule contrainte étant de ne pas modifier le logo de l'AE.

[Le site test](#)

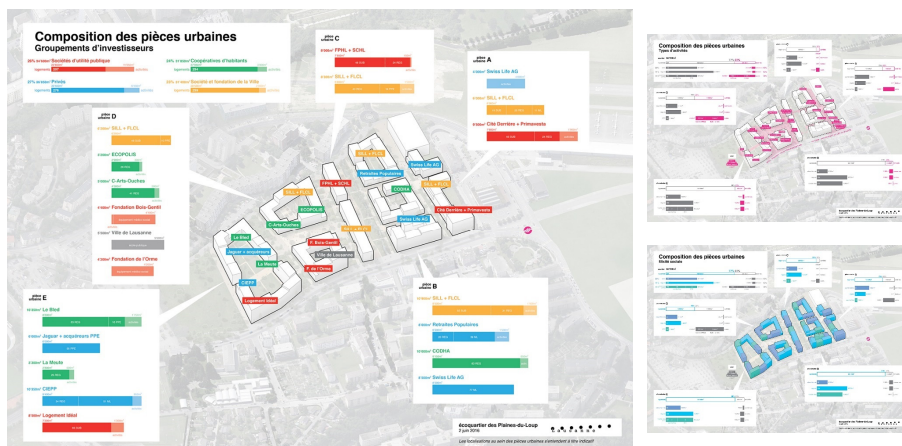


7. Divers et propositions individuelles

Questions, remarques, propositions ?



7. Divers et propositions individuelles



Et maintenant...

Repas préparé par Sylvie Ramel, bon appétit!

<https://cuisinevegetale.wordpress.com/>

